

Downloaded via the EU tax law app / web

C_2021053FR.01002402.xml

15.2.2021

FR

Journal officiel de l'Union européenne

C 53/24

Demande de décision préjudicielle présentée par le Högsta förvaltningsdomstolen (Suède) le 25 novembre 2020 — Skatteverket/DSAB Destination Stockholm

(Affaire C-637/20)

(2021/C 53/32)

Langue de procédure: le suédois

Juridiction de renvoi

Högsta förvaltningsdomstolen

Parties dans la procédure au principal

Partie demanderesse et partie défenderesse: Skatteverket

Partie défenderesse et partie demanderesse: DSAB Destination Stockholm AB

Questions préjudicielles

L'article 30 bis de la directive TVA (1) doit-il être interprété en ce sens qu'une carte telle que celle en cause au principal, qui donne à son titulaire le droit de bénéficier de divers services à un endroit donné, pendant une période limitée et jusqu'à concurrence d'un certain montant, constitue un bon, et s'agit-il, dans ce cas, d'un bon à usages multiples?

(1) Directive 2006/112/CE du Conseil, du 28 novembre 2006, relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (JO 2006, L 347, p. 1), telle que modifiée par la directive (UE) 2016/1065 du Conseil, du 27 juin 2016, modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne le traitement des bons (JO 2016, L 177, p. 9).